

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-neuf, le 20 septembre à 19h30
En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 09	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire. Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Laurent BELLOY, David GIRARD, Gilles MARLEIX, Mme Séverine THOUVENIN, Francis DESSE-MARY, Christian COURBEBASSE, Mme Valérie ZERBIB. Excusés représentés : Mr Emmanuel VUAGNAT ayant donné pouvoir à Mr Gilles MARLEIX ; Excusés : Mr Patrick MARY, Mme Emmanuelle BOURDON Absents : Mme Laetitia LEMAITRE, Mr Benjamin PERINET. Secrétaire de séance : Mr Laurent BELLOY
Date de Convocation 05/09/2019	
Date d'affichage 27/09/2019	

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Maire

- Prise en charge des échéances de la LOA du copieur Mairie
- Remboursement du sinistre dégât des eaux à la sacristie
- Participation financière au 28^{ème} festival des anciens

Présentation d'un projet d'une unité de méthanisation agricole par Plaines et France Energie

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier projet de méthaniseur agricole avait été présenté lors de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2019.

Monsieur le Maire donne la parole aux porteurs du second projet de construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Marchémoret. Il précise, qu'une réunion publique sera également prévue au même titre que celle fixée le mardi 1^{er} octobre pour la présentation du premier projet et qu'une consultation locale sera effectuée auprès de la population.

A l'issue de la présentation, les porteurs du projet proposent un rendez-vous devant la Mairie le samedi 5 octobre 2019 pour visiter une unité de méthanisation identique à leur projet « Agri Metha Energie » située à Saints.

Le conseil municipal prend acte du projet de méthanisation présenté par Plaines et France Energie.

Modification des statuts de la CCPMF

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire signale qu'il convient de prendre une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total chapitre Dépenses de Fonctionnement	566 731.80 €	13 000.00 €	13 000.00 €	566 731.80 €
012 – Charges de personnel	261 596.63 €	13 000.00 €		248 596.63 €
6413	17 293.63 €	3 000.00 €		14 293.63 €
6453	52 000.00 €	10 000.00 €		42 000.00 €
011 – Charges à caractère général	177 201.00 €		13 000.00 €	
61521 – Entretien terrains	17 300.00 €		6 500.00 €	23 800.00 €
615221 – Bâtiments publics	23 000.00 €		6 500.00 €	29 500.00 €

En section d'investissement :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total Dépenses d'investissement	337 848.74 €	4 000.00 €	4 000.00 €	337 848.74 €
21 Immobilisations corporelles	45 384.10 €	4 000.00 €	4 000.00 €	45 384.10 €
21318 – 40 - Eglise	4 000.00 €	4 000.00 €		0 €
2183 – 50 - Matériel	57.20 €		4 000.00 €	4 057.20 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses